

Bulletin provincial



N°03

2019

29 AVRIL

Service des Examens provinciaux

EXAMENS PROVINCIAUX

—

OBJET : *constitution, sur examen d'aptitudes, d'une réserve de recrutement de personnel du niveau A spécifique pour la Direction de l'Audit interne provincial (AIP) : auditeur interne à orientation « gestion » (A4sp) (M-F-X)*

Recrutement

1. Conditions de participation :

1.1 Conditions générales de participation :

- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.

1.2 Conditions particulières d'accès :

- Ingénieur commercial/de gestion, Master ingénieur de gestion ou Master en sciences de gestion (120 crédits) option audit.
- Licence ou master en sciences de gestion (120 crédits) et justification d'une expérience de 4 ans dans le domaine de l'audit interne.

Remarque :

Afin d'éviter la surqualification, les candidat(e)s ne peuvent participer qu'aux examens de recrutement dont le niveau correspond au diplôme le plus élevé qu'ils/elles possèdent

A leur demande, les étudiant(e)s qui accomplissent la dernière année d'études requises pour obtenir le titre exigé peuvent être admis à l'examen de recrutement. Ils/Elles ne peuvent

toutefois faire valoir le bénéfice de la réussite de l'examen qu'à partir du moment où ils/elles produisent ledit titre.

Toute personne présentant un handicap peut demander des aménagements raisonnables de la procédure de recrutement. Au moment de son inscription à l'examen, elle doit absolument contacter le Service des Examens provinciaux par téléphone ou par email (voir point n°5). Une analyse des difficultés rencontrées sera opérée de façon à trouver des solutions qui pourraient aider à les surmonter.

2. Profil de fonction :

✓ Descriptif activités/compétences en lien avec la fonction (liste non-exhaustive) :

Basé à Mons, sur le site du Delta Hainaut, l'Audit interne provincial (AIP) est le service de la Province de Hainaut chargé de la réalisation d'audits internes (missions d'assurance et de conseil), d'audits qualité et d'audits financiers. Son champs d'action couvre les services provinciaux et les structures paraprovinciales (Régies, ASBL,...).

Dans ce cadre, l'agent sera chargé notamment de mettre en œuvre divers types d'audit (interne, financier, qualité) :

- Réaliser des analyses de risques ;
- Rédiger des rapports/synthèses et les présenter aux audités et à l'Autorité provinciale ;
- Rédiger des recommandations ;
- Suivre des plans d'actions ;
- Etc.

Compétences transversales au niveau des agents provinciaux :

- Connaître l'institution provinciale ;
- Utiliser et respecter les ressources mises à disposition (matériel, ...) ;
- Maintenir à jour ses compétences ;
- Respecter les règles de déontologie, d'éthique et les limites professionnelles ;
- Collaborer à la gestion de l'information et de la communication au sein de l'institution ;
- Gérer les relations avec les usagers internes / externes ;
- Organiser son temps efficacement ;
- S'adapter à son environnement de travail.

Compétences génériques attendues pour la fonction à exercer :

- Capacité de travail autonome et de prise d'initiatives : aller chercher l'information au-delà de celle immédiatement disponible ;
- Esprit critique et grande curiosité intellectuelle (étude personnelle) ;
- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Parfaite maîtrise du français ;
- Aptitude à une rédaction claire et concise : constats, recommandations, conclusions ;
- Bonne communication orale, capacité de prise de parole en public ;
- Capacité d'écoute, sens de la diplomatie, aisance relationnelle ;
- Capacité à placer la relation avec les audités au bon niveau (professionnalisme et empathie sans complicité) ;
- Capacité à rester dans le cadre de la mission confiée ;
- Capacité à respecter des règles déontologiques et une méthodologie de travail standard ;
- Capacité à organiser son travail et ses tâches de façon à respecter les délais ;
- Faire preuve de rigueur dans la prise de note et dans la tenue des dossiers ;
- Souci de la qualité de ses productions ;
- Capacité et volonté de travail en équipe dans un environnement pluridisciplinaire ;
- Capacité de coordination d'actions ;
- Flexibilité ;
- Etc.

Compétences techniques, informatiques et/ou expériences utiles pour la fonction à exercer :

- Expérience professionnelle pertinente dans la réalisation d'audits internes, qualité et financiers ;
- Connaissance des normes d'audit de l'IIA, référentiel INTOSAI, Normes ISO9001, procédures de contrôle externe, comptabilité générale, comptabilité publique, statistiques ;
- Connaissance des outils bureautiques de base (WORD, EXCEL, POWERPOINT) ;

- Connaissance en Lotus Notes, ACCESS et éventuellement de SAP ;
- Connaissance de logiciels d'analyse de données d'audit (type IDEA) ;
- Etc.

3. Déroulement des épreuves et programme des matières :

Une *épreuve écrite générale et éliminatoire* portant sur :

- La connaissance de la Province de Hainaut ;
- Le management et la motivation vis-à-vis de la fonction et du secteur public en général ;
- Des questions et/ou études de cas ;
- Un test psychotechnique.

Une *épreuve orale spécifique* qui consiste en un entretien à « bâtons rompus » avec les membres du jury et destinée à apprécier la motivation et le profil du candidat à répondre aux exigences de la fonction à exercer.

Pour réussir l'examen et être intégré dans la réserve de recrutement, le/la candidat(e) doit obtenir 60% minimum des points à l'épreuve écrite et être déclaré(e) apte à exercer la fonction suite à l'épreuve orale.

Matières classées par ordre d'importance :

- **Gestion des risques/ Contrôle interne / Audit interne ;**
- **Informatique et management des organisations ;**
- **Organisation et gestion ASBL (notions de droit social, fiscal, législation marchés publics,...) ;**
- **Analyse des comptes annuels ASBL ;**
- **Organisation provinciale et contexte institutionnel belge.**

Remarque :

Les jurys seront composés de représentants issus des institutions provinciales et/ou des experts externes. Conformément à l'article 5 du règlement des examens provinciaux, selon les nécessités, le nombre de membres de ces différents jurys pourra être réduit ou augmenté et un ou plusieurs d'entre eux remplacés par des personnalités particulièrement qualifiées en raison de leur compétence ou de leur spécialisation.

4. Conditions d'engagement :

Vous serez engagé(e) sous contrat à durée indéterminée en qualité d'attaché spécifique (grade RGB A4sp) :

Rémunération minimum / maximum : 44.851,73€ / 67.066,18€ (traitement annuel brut, à l'index 1.7069), pécule et allocations réglementaires non comprises), avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (10 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de statutarisation et d'évolution de carrière.

Pouvant être amené à vous déplacer fréquemment, vous aurez, en outre, à votre disposition des outils et moyens adéquats pour mener à bien vos missions.

Le service mène une politique du personnel moderne garantissant épanouissement professionnel et développement des compétences : au moyen de contacts, formations et séminaires, vous développez, entretenez vos connaissances et suivez les évolutions inhérentes à votre métier. Vous avez la possibilité d'intégrer une équipe dynamique et d'avoir une relation équilibrée entre vie privée et vie professionnelle.

5) Dépôt des candidatures :

Les candidats voudront bien adresser obligatoirement leur fiche d'inscription complétée et accompagnée d'une lettre de candidature, d'un curriculum vitae (CV), d'une copie du plus haut diplôme, d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité au Service des Examens provinciaux (Delta-Hainaut, Avenue du Général de Gaulle 102, 7000 Mons), pour le lundi 23 mai 2019 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Pour toute information complémentaire, contactez le Service des Examens provinciaux :

065/ 38 24 58 ou 065/ 38 24 41 ou 065/ 38 24 45 ou examens.province@hainaut.be

NB : si vous utilisez cette adresse email pour poser une question, merci de préciser la mention suivante au niveau de l'objet de votre message : « Examen A4SP AIP Auditeur : votre question ».

Exemple : « Examen A4SP AIP Auditeur : document manquant ».

6) Remarques particulières :

Aucun échange de correspondance n'aura lieu entre le dépôt des candidatures et la convocation aux épreuves, sauf pour les candidat(e)s qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'admission à l'examen et qui seront informé(e)s du motif du refus.

Lorsque son inscription est valide, chaque candidat(e) recevra sa convocation par voie postale. Toutes les convocations sont envoyées en même temps. Il vous est possible de savoir quand celles-ci ont été diffusées en visitant régulièrement le site internet www.hainaut.be (Rubrique « La Province », Onglet « Examens de recrutement »). Si le/la candidat(e) n'a rien reçu alors que la diffusion est annoncée en ligne, il/elle doit contacter de toute urgence le Service des Examens provinciaux. Il en va de même au niveau de la réception de sa convocation, chaque candidat(e) doit vérifier que celle-ci correspond bien à l'examen auquel il/elle s'est inscrit(e). En cas de problème, le/la candidat(e) doit se manifester auprès du

Service des Examens provinciaux au plus tard 1 semaine avant l'examen. Passé ce délai, son inscription est annulée.

Sur demande écrite via la fiche d'inscription annexée et pour une fonction identique, les personnes inscrites dans une réserve antérieure ou une réserve dont la durée de validité est venue à échéance peuvent être dispensées de tout ou partie des épreuves de recrutement. Il en va de même pour les candidats ayant participé à des examens de recrutement organisés antérieurement par la Province de Hainaut et qui n'ont réussi que l'épreuve écrite. Dans ce dernier cas, l'octroi de la dispense à l'écrit n'est valable qu'une seule fois.

Les lauréat(e)s d'examens organisés par le SELOR ou par les organismes publics hennuyers peuvent être dispensés de tout ou partie des épreuves des examens de recrutement dans la mesure où il s'avère qu'une similitude existe tant au niveau des matières reprises au programme des épreuves qu'au niveau de la difficulté de celles-ci et ce pour autant que la durée de validité soit toujours d'actualité auprès de l'organisme à l'origine de l'examen.

Les demandes de dispense sont accordées par le Collège provincial sur base d'un avis motivé du Service des Examens provinciaux. Le/La candidat(e) sera informé(e) en cas de refus de la demande de dispense. Dans ce cas-là, le Service des Examens provinciaux pourra alors le/la convoquer pour tout ou partie des épreuves de l'examen de recrutement.

La durée de validité de la réserve de recrutement constituée à l'issue de ces examens est fixée à deux ans et peut être prorogée au maximum d'un terme égal.

Les lauréat(e)s ayant participé indûment aux épreuves d'aptitudes ne pourront être inscrit(e)s dans la réserve de recrutement.

En cas de recrutement, le/la lauréat(e) devra produire des documents tels qu'un extrait d'acte de naissance timbré, un certificat de bonnes conduites, vie et mœurs, une copie du diplôme requis (sur base de l'original à présenter lors de la signature du contrat), etc.

Si ces documents révèlent que les conditions nécessaires ne sont pas réunies à ce moment, le/la lauréat(e) ne pourra se prévaloir d'avoir participé aux épreuves d'aptitudes.

Le 26 avril 2019

*Le Directeur général provincial,
P. MELIS*

FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN
CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL DU
NIVEAU A SPECIFIQUE (A4SP) POUR LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE
PROVINCIAL : AUDITEUR INTERNE A ORIENTATION « GESTION » (M-F-X)

REMARQUE PREALABLE : l'inscription ne vaut que si cette fiche d'inscription est complétée et accompagnée d'une copie du plus haut niveau de diplôme obtenu, d'un curriculum vitae, d'une lettre de candidature et d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité.

Je soussigné(e), (NOM, Prénom) :

domicilié(e) (adresse complète) :

.....

Tél. :/...../..... Gsm :/.....

E-mail :

sollicite l'inscription à l'examen de recrutement (**un seul choix possible**) :

Je m'inscris à l'examen précité (je présenterai l'épreuve écrite et en cas de réussite de celle-ci, je passerai l'épreuve orale).

Je m'inscris à l'examen précité et demande **la dispense partielle** de l'examen, **soit uniquement l'épreuve écrite** (en cas d'accord, je présenterai l'épreuve orale).

Je m'inscris à l'examen précité et demande **la dispense totale** de l'examen, **soit l'épreuve écrite et l'épreuve orale** (en cas d'accord, je serai intégré(e) dans la nouvelle réserve de recrutement).

Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) :

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à nous permettre de gérer votre participation aux épreuves. En soumettant cette fiche d'inscription accompagnée des documents requis, vous acceptez que vos données soient conservées et utilisées dans le cadre des activités qui découlent de l'organisation des examens provinciaux. La durée de conservation de vos documents est liée à la durée de validité de la réserve de recrutement. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'effacement et à la limitation du traitement de vos données personnelles relatives à l'organisation de ces épreuves conformément aux articles 15, 16, 17 et 18 du RGPD. Toutefois, le droit à l'effacement n'est pas absolu et ne peut contrevenir à l'exécution de missions d'intérêt public. Veuillez adresser vos demandes, concernant ce traitement de données, au Service des Examens provinciaux (Avenue du Général de Gaulle n°102 à 7000 Mons).

Je marque mon accord (cochez la case) : OUI NON

DATE :

SIGNATURE :